

DOSSIER D'AFFILIATION/ADHESION DES CLUBS DE FUTSAL A L'UNION NATIONALE DE CLUBS DE FUTSAL – UNCFS (SAISON 2012-2013)





Union Nationale des Clubs de Futsal - UNCFs
Correspondance : C/o M. le président Jérôme Brachet • 27, rue de Sèvres • 92100 Boulogne-Billancourt • France
Méls : bne@uncfs.org ou webmaster@uncfs.org • Site Internet : http://www.uncfs.org/



Dossier d'affiliation des Clubs de futsal à l'UNCFs

Site Internet : http://www.uncfs.org/
E-mail : bne@uncfs.org

SOMMAIRE

1. MODE D'EMPLOI DU DOSSIER D'AFFILIATION-ADHESION

*Vous avez manifesté l'intérêt de vous affilier à l'**UNION NATIONALE DES CLUBS DE FUTSAL** pour pratiquer le sport futsal et nous vous remercions d'avoir fait ce choix. Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations nécessaires pour participer aux épreuves de futsal organisées par les Comités et les Ligues associés de l'UNCFs et préparer dans les meilleures conditions, la prochaine **saison sportive 2012-2013**[1].*

*Le **Bulletin d'adhésion** que vous trouverez dans ce **Dossier d'affiliation/adhésion** est à utiliser aussi bien par les associations sportives déjà déclarées officiellement à leur préfecture, que par les **associations de fait**[2], non encore déclarées et ne disposant pas encore de la capacité juridique.*

*Dans le cas où votre entité collective n'est pas encore déclarée et que vous désirez constituer officiellement votre association sportive sous la forme d'un **club de futsal**, l'UNCFs vous propose de bénéficier du **KIT de création des clubs de futsal** pour simplifier votre déclaration en vous délivrant tous les documents pré remplis et le guide nécessaire. Pour bénéficier de ce service fourni par l'UNCFs, vous devez adhérer en tant qu'association de fait et nous transmettre le **Bulletin d'adhésion complet**, en précisant bien que votre club est « **en cours de création** » (cocher la case prévue à cet effet en page 5).*

***CONSEILS ET DELAIS** : Pour participer aux épreuves de futsal de la saison 2012-2013 organisées par les Ligues et les Comités associés de l'UNCFs, **les clubs constitués et les clubs en cours de constitution, doivent envoyer leur Bulletin d'adhésion avant le 31 mai 2012** (cachet de la poste faisant foi). Cependant, certaines Ligues et Comités enregistrent les clubs jusqu'à la fin du mois de juin 2012. Veuillez contactez les Ligues (p. 12 & 13) à ce sujet. Toutefois, aucun club ne pourra participer, tant que la création de l'association n'est pas parue **au Journal Officiel des Association, ce qui prend en principe 1 mois au minimum**.*

*Nous vous invitons à lire avec attention les étapes qui suivent et à bien vérifier que vous n'oubliez rien, en cochant la **feuille de route**. Nous vous conseillons de réunir vos associés pour prendre connaissance de ce dossier et profiter de leur présence pour obtenir de leur part toutes les informations requises et **leur état civil**.*
***Si vous êtes en cours de création**, profitez de l'occasion pour organiser l'**Assemblée générale constitutive** de votre association et élire votre **Conseil d'administration**, qui désignera en son sein les dirigeants du Bureau (Président, Trésorier et Secrétaire). Une fois l'élection faite, reportez les états civils des dirigeants dans le **Bulletin**, aux fins de recevoir notre **KIT de création des clubs de futsal**.*

---

[1] *La saison sportive de l'UNCFs débute le 1er septembre d'une année et se termine le 30 juin de l'année suivante*

[2] *On parle d'association de fait pour désigner un regroupement de personnes physiques qui s'associent entre elles pour atteindre un objectif commun, mais qui ne disposent pas d'une capacité juridique collective. Une simple équipe de futsal ne peut pas prétendre ouvrir un compte bancaire en son nom, contracter des garanties d'assurances ou obtenir une concession de gymnase dans une commune, si elle n'engage pas sa responsabilité civile et morale. Pour obtenir cette capacité juridique, il faut se constituer en association en se déclarant officiellement à la Préfecture de votre siège social.*

1) Lisez en premier lieu les conditions d'adhésion, les statuts de l'UNCFs et les conditions d'utilisation du site.

2) Remplissez et renvoyez le Bulletin Adhésion/Affiliation (page 5 à 11). NE RENVOYEZ PAS TOUT LE DOSSIER !
Sans oublier d'indiquer toutes les informations vous concernant et en cochant les options choisies, qui permettent de calculer le montant de votre règlement, suivant que vous contractez ou non les assurances clubs proposées par l'UNCFs.

NB : **Les Assurances Club UNCFs sont obligatoires**, sauf dans le cas où vous avez déjà contracté un **contrat d'Assurance Association Multirisque** avec votre propre compagnie d'assurances, incluant la **couverture en Responsabilité Civile dans le cadre des activités sportives que votre association propose à ses adhérents**.
Dans ce cas, vous devrez nous fournir la photocopie de votre attestation fournie par votre compagnie d'assurances, pour toute la durée de la saison sportive de l'UNCFs.
Si vous ne disposez pas d'une telle assurance, vous devez souscrire impérativement celle proposée par l'UNCFs, dont le prix est mutualisé et réduit (Cf. page 14 – Police d'assurances).
Toute demande d'adhésion, qui ne comporterait pas le règlement du montant des assurances et aucune copie de l'attestation de couverture en responsabilité civile, sera refusée par l'UNCFs.

3) Envoyer votre dossier complet avec votre contribution et tous les documents demandés

a) au Comité départemental ou à la Ligue régionale de futsal dont vous dépendez (cf. p. 12 & 13).
b) au Bureau du Comité Directeur National, si vous ne dépendez d'aucun Comité ou d'aucune Ligue.

Les Comités départementaux ou les Ligues régionales ont la charge de vous enregistrer et de faire parvenir au Bureau du Comité Directeur National, toutes les informations concernant votre association.

4) Une fois affilié, votre club devient membre actif de l'UNCFs et son Responsable légal (cf. page 9) bénéficie

a) D'un abonnement annuel pour consulter le site Internet Futsal France (vous devez ouvrir un Compte Utilisateur),
b) D'un abonnement annuel à **icompetition** pour gérer les licences, les assurances et les cartes de vos adhérents.

Vous pouvez créer d'autres Comptes Utilisateurs, et nous informer des droits à leur donner, en remplissant le formulaire prévu à cet effet (cf. page 10) et en ajoutant les sommes nécessaires à votre règlement.

2. CONDITIONS D'AFFILIATION, PRINCIPES ET TARIFICATON

Qui peut adhérer à l'UNCFs ?
Conformément aux dispositions des statuts et règlements de l'UNCFs, toute personne physique majeure ou toute personne morale, représentant une entité collective (association, comité d'entreprise, société,…) peut adhérer à titre individuel ou à titre collectif à l'UNCFs. **NB : le présent dossier d'affiliation est réservé aux entités collectives.**
Les entités collectives pouvant adhérer, sont réparties en 3 catégories (cf. Statuts UNCFs – Article V – Les membres) :

1. ***Les clubs dits "spécifiques futsal" constitués à cette fin en association sportive sous la loi 1901***,

2. ***Toute autre équipe de futsal non spécifique***, *non constituées en tant qu'association sportive, mais bénéficiant d'une capacité juridique, comme la section futsal d'un club omnisports, l'équipe d'un comité d'entreprise, d'une Amicale (Pompiers, Hospitaliers, Policiers) ou d'une structure municipale ou para-municipale (Centre social, MJS,…)*

3. ***Les Comités départementaux et régionaux représentants des clubs de futsal déclarés ou non en association***.

Définition de l'affiliation :

L'affiliation est l'acte d'adhésion par lequel une personne morale (une entité collective déclarée) accepte de manière libre et volontaire de respecter et de faire respecter par ses adhérents, l'ensemble des statuts et du règlement intérieur de l'Union Nationale des Clubs de Futsal, ainsi que des obligations liées aux organisations internationales dont elle dépend (Association Mondiale de Futsal – AMF et Union Européenne de Futsal – UEFS).

L'acte d'affiliation est la première adhésion d'une entité collective à l'UNCFs. Elle se réalise à l'aide du Bulletin d'adhésion joint et par le paiement des contributions désignées ci-dessous, dont les tarifs sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale telle que prévue aux statuts :

- Un droit d'entrée unique et forfaitaire pour la première adhésion, dénommée "Affiliation";
- Une contribution annuelle, dénommée "Cotisation" et redevable chaque année ;
- Une garantie collective d'assurances, dénommée "Assurances Club" (cf. page 14).
- Une contribution médiatique annuelle redevable pour le développement des médias U.N.C.Fs

Correspondance : C/o M. le président Jérôme Brachet • 27, rue de Sèvres • 92100 Boulogne-Billancourt • France
Méls : bne@uncfs.org ou webmaster@uncfs.org • Site Internet : http://www.uncfs.org/

Tarification pour les entités collectives[3]		
Contributions	**Première année**	**seconde année**
Affiliation	40 €	-
Cotisation	30 €	30 €
Assurances Club	40 €	40 €
Contribution médiatique	10 €	10 €
TOTAL	**120 €**	**80 €**

Principes de l'affiliation et de l'adhésion :

- Une entité collective est affiliée lorsqu'elle s'est acquittée de l'ensemble des contributions redevables.
- Une entité collective qui ne renouvelle pas son adhésion dans les délais impartis, par le versement des contributions redevables, perd immédiatement son statut de membre actif. Elle ne peut retrouver son statut de membre actif qu'en renouvelant son affiliation et en s'acquittant à nouveau d'un droit d'entrée.
- La désaffiliation en cours de saison sportive, peut être obtenue avec un courrier envoyé avec A.R. par le responsable légal de l'entité collective, à l'aide du procès verbal de la décision du Comité Directeur. Cette demande ne fait pas obstacle aux poursuites en cas de non-paiement des sommes restant dues à l'UNCFs, ses Ligues et Comités associés.

Services liés à l'affiliation et à l'adhésion :

La personne indiquée sur le bulletin d'adhésion qui enregistre son entité collective, en tant que **Responsable moral (en général le Président)**, bénéficie des supports suivants :

- Abonnement gratuit au site Internet Futsal France, selon les modalités de la licence d'utilisation (cf. page 18),
- Abonnement gratuit au système **icompetition**, selon les modalités de la licence d'utilisation icompetition

Les membres qui désirent obtenir un accès supplémentaire au Site Internet Futsal France, doivent prendre un abonnement individuel supplémentaire (cf. page 10).

Tarifs des licences, assurances et des cartes de membres (facultatives),

Tarification pour les adhérents pratiquants et non pratiquants				
Types de licence	Carte plastifiée facultative **(+4 €)**	Assurance RC obligatoire	Assurance AC de base **(+2 €)**	Assurance AC complémentaire **(+40 €)**
Homme Senior	Licence simple	30 €	32 €	70 €
	Licence + carte plastifiée	**34 €**	**36 €**	**74 €**
Féminine Senior	Licence simple	18 €	20 €	58 €
	Licence + carte plastifiée	**22 €**	**24 €**	**62 €**
Jeune U18 (homme ou féminine)	Licence simple	18 €	20 €	58 €
	Licence + carte plastifiée	**22 €**	**24 €**	**62 €**
Jeune U16 et U14 (homme ou féminine)	Licence simple	16 €	18 €	56 €
	Licence + carte plastifiée	**20 €**	**22 €**	**60 €**
Jeune U12 et U10 (homme ou féminine)	Licence simple	10 €	12 €	52 €
	Licence + carte plastifiée	**14 €**	**16 €**	**56 €**
Dirigeant / Coach / Arbitre (non pratiquant)	Licence simple	16 €	18 €	56 €
	Licence + carte plastifiée	**20 €**	**22 €**	**60 €**
Temporaire	Licence simple	10 €	12 €	-
	Licence + carte plastifiée	**14 €**	**16 €**	**-**

[3] La tarification pour la saison 2012-2013 peut être modifiée par l'Assemblée générale de l'UNCFs. La différence reste redevable par les clubs.

Correspondance : C/o M. le président Jérôme Brachet • 27, rue de Sèvres • 92100 Boulogne-Billancourt • France
Méls : bne@uncfs.org ou webmaster@uncfs.org • Site Internet : http://www.uncfs.org/

3. BULLETIN D'AFFILIATION A L'UNION NATIONALE DES CLUBS DE FUTSAL

*Le **Bureau National Exécutif** de l'UNCFs se réserve seul, le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'affiliation qui ne correspondrait pas aux critères définis dans les statuts, le règlement intérieur ou dans ce document. Ce refus sera clairement notifié au Responsable légal de l'entité collective qui en a fait la demande.*

***ATTENTION** : Pour être enregistré, le présent Bulletin d'affiliation doit être complet (pages 5 à 11), signé et daté par le **Président de l'association** ou le **responsable légal de l'entité collective**. Toute demande d'affiliation incomplète, non accompagnée du règlement complet correspondant aux tarifs ou non signée, sera refusée par l'UNCFs.*

***Feuille de route et pièces à joindre :** cochez ici les documents que vous joignez à votre bulletin :*

- ☐ *Photocopie de la parution de la déclaration au **Journal Officiel des Associations de la République**, ou*
- ☐ *Photocopie du récépissé de la déclaration de votre association, fournie par votre **Préfecture**.*
- ☐ *Photocopie de votre contrat d'assurance collectif en responsabilité civile, (dans le cas où vous y avez souscrit)*
- ☐ *Chèque bancaire de règlement des contributions, si vous choisissez ce mode de paiement (montant calculé p. 8)*

NB : L'UNCFs se réserve le droit de demander tout justificatif de la composition du Bureau d'une association affiliée. Le refus de la communication de la composition de l'organe qui dirige l'association affiliée est un motif d'exclusion.

*En cas de demande d'affiliation pour la participation à une manifestation sportive organisée par les membres associés de l'UNCFs, une **date limite** peut être fixée pour les réceptions des demandes d'affiliation. Cette date limite est définie par les Comités départementaux et régionaux ou le **B.N.E.** pour une manifestation nationale. Tout bulletin d'affiliation qui sera reçue après la date sera enregistré, mais ne permettra pas la participation de l'association à ladite manifestation.*

L'affiliation engage la responsabilité de la Personne légale qui représente l'association et tous ses membres. Conformément aux textes en vigueur en France, cette personne est moralement responsable de l'association et de ses membres associés ou adhérents. Elle doit veiller au respect des statuts et règlements de l'UNCFs.

Informations sur l'association sportive affiliée

Si votre club de futsal est en création, nous vous invitons à envoyer le présent bulletin d'adhésion pour vous délivrer les statuts types de l'UNCFs et le guide de création de votre association.

Si votre association n'est pas encore déclarée (parue au Journal Officiel), cochez ici : ☐ en cours de création

Indiquez ci-dessous le nom complet du club ou de votre association en toutes lettres et en majuscules :

………

Nom abrégé du club : ……………………………………… Date de parution au JO : ………………………..…………

Autre affiliation : …………………………………………… Numéro d'agrément (DDJS) : ………..……………………

Domiciliation de l'association (siège social ou adresse de correspondance) :

A ne remplir que si l'adresse de correspondance est différente de celle du Responsable légal (cf. page suivante)

………………………………………………………… Téléphone : ……………………………………………………

………………………………………………………… Fax : ……………………………………………………

………………………………………………………… Email : ……………………………………………………

Site Web : ………

La région dont vous dépendez : ……………………………………………………………………………………

Le département dont vous dépendez : …………………………………………………………………………

Participez vous à un autre compétition ? Si oui, laquelle : ……………………………………………………

Le nom du Responsable de ce championnat ? …………………………………………… Tél : ……………………………

Le type de votre association sportive *Cochez autant de case(s) utile(s)*

☐ Futsal	☐ Multisport	☐ Entreprise	☐ Amicale / communale	☐ Autre, Précisez
☐ Football	☐ Corporation	☐ Universitaire	☐ Centre social / MJS / MJC	………………………

Correspondance : C/o M. le président Jérôme Brachet • 27, rue de Sèvres • 92100 Boulogne-Billancourt • France
Méls : bne@uncfs.org ou webmaster@uncfs.org • Site Internet : http://www.uncfs.org/

Informations sur les dirigeants de l'association

Président (signataire) Civilité : ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom : ………………………………………………… Prénom : ………………………………………………

Date de naissance : ………………………………………………… Lieu : ………………………………………………

Téléphone domicile : ………………………………………………… Portable : ………………………………………………

E-mail pour courrier : ………………………………………………… Nationalité : ………………………………………………

Profession : ……

Adresse de correspondance : ………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………

CP : ……………………………………… Ville : ………………………………………………

Second dirigeant Civilité : ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Fonction exercée : ☐ Trésorier ☐ Secrétaire ☐ Entraîneur ☐ Autre, précisez : ……………………………………

Nom : ………………………………………………… Prénom : ………………………………………………

Date de naissance : ………………………………………………… Lieu : ………………………………………………

Téléphone domicile : ………………………………………………… Portable : ………………………………………………

E-mail pour courrier : ………………………………………………… Nationalité : ………………………………………………

Profession : ……

Adresse de correspondance : ………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………

CP : ……………………………………… Ville : ………………………………………………

3ème dirigeant **Civilité :** ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Fonction exercée : ☐ Trésorier ☐ Secrétaire ☐ Entraîneur ☐ Autre, précisez : ……………………………………

Nom : ………………………………………………… Prénom : ………………………………………………

Date de naissance : ………………………………………………… Lieu : ………………………………………………

Téléphone domicile : ………………………………………………… Portable : ………………………………………………

E-mail pour courrier : ………………………………………………… Nationalité : ………………………………………………

Profession : ……

Adresse de correspondance : ………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………

CP : ……………………………………… Ville : ………………………………………………

Informations complémentaires sur votre association

Nombre de seniors : ………..	Nombre de jeunes : ………..	Nombre de féminines : ………..
Nombre d'équipes : …………	Nombre d'équipes : ………..	Nombre d'équipes : ……………

Nombre de joueurs total : ☐ Nombre de dirigeants, managers et cadres : ☐

Disposez-vous d'un gymnase pour la pratique sportive ? Si oui, indiquez l'adresse et les créneaux horaires.

Adresse : Jour 1 : Horaire 1 :	Adresse : *(si différente)* Jour 2 : Horaire 2 :

Comment avez-vous connu l'UNCFs ? ☐ Par un ami ☐ Un autre club ☐ Le Web ☐ Futsal France ☐ Membre UNCFs ☐ La presse

Union Nationale des Clubs de Futsal - UNCFs
Correspondance : C/o M. le président Jérôme Brachet • 27, rue de Sèvres • 92100 Boulogne-Billancourt • France
Méls : bne@uncfs.org ou webmaster@uncfs.org • Site Internet : http://www.uncfs.org/

Remarques, commentaires et suggestions :

Assurances des Clubs de futsal :

Rappel de la loi : *L'assurance des groupements sportifs est rendue obligatoire par l'Article 37 de la loi du 16 juillet 1984. A ce titre, tout dirigeant d'association sportive à l'obligation légale et morale de couvrir la responsabilité civile de tous les membres adhérents par un contrat d'assurance.*

L'UNCFs a souscrit pour elle-même et tous ses membres associés et affiliés, un **CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUE ASSOCIATION** sous l'intitulé **ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE VIE ASSOCIATIVE, DE LA PROTECTION JURIDIQUE ET DE L'INSOLVABILITÉ ET CONTRE LES ACCIDENTS CORPORELS SOUS LA POLICE** n° **40 903 691** auprès de la compagnie **ALLIANZ**, dont vous trouverez la synthèse dans ce document (cf. partie 5 - *Police d'assurances page 12 à 15*).

Ce contrat d'assurance couvre :

1) **L'assurance en responsabilité civile vie associative des dirigeants inscrits dans le présent Bulletin,**
2) **L'assurance protection juridique des dirigeants de l'association affiliée,**
3) **L'assurance insolvabilité en cas d'accident,**
4) **L'assurance en responsabilité civile des pratiquants joueurs adhérents de l'association affiliée, en cas d'accident corporel commis par un tiers détenteur d'une carte de membre ou licence UNCFs**.

Tout groupement sportif qui s'affilie à l'UNCFs bénéficie de cette police d'assurances, pour couvrir ses dirigeants, ses préposés (bénévoles ou non) et ses pratiquants. Pour cela, il suffit de choisir l'option Assurances Club en versant la contribution annuelle fixée au tarif.

ATTENTION : *Les Assurances Club couvre la responsabilité civile, la protection juridique et l'insolvabilité en cas d'accident des personnes nommées comme dirigeants du club dans le présent Bulletin d'adhésion. Les Assurances Club couvrent aussi l'assurance individuelle en responsabilité civile (tiers entre eux) des pratiquants pour des accidents commis par des tiers dès lors que ces tiers sont titulaires d'une carte de membre ou licence futsal UNCFs à laquelle ils doivent souscrire chaque année pour la saison sportive en cours.*

Les Assurances clubs ne couvrent pas les pratiquants en cas d'accident lorsqu'ils se blessent eux-mêmes.
Pour couvrir ce cas, les pratiquants doivent souscrire à l'assurance Individuelle Accident Corporel de base qui couvre les membres pratiquants ou non-pratiquants pour eux-mêmes (joueurs, entraîneurs, délégués, arbitres, etc…). Cette assurance Accident Coporel est facultative et doit être contractée au prix indiqué au tarif, en validant l'option dans le système icompetition ou en cas de dysfonctionnement du système icompetition et seulement dans ce cas, en cochant la case appropriée dans l'un des Bordereaux disponibles à cet effet.

Assurances club souscrites auprès d'une tierce compagnie

Les associations qui désirent s'afiflier à l'UNCFs et qui bénéficient déjà d'un contrat d'assurance multirisque en responsabilité civile contractée dans une autre compagnie d'assurances, peuvent surseoir au paiement des Assurances Club proposée par l'UNCFs. Dans ce cas, **l'association doit accompagner son Bulletin d'adhésion de la copie d'attestation d'assurance**. **Aucune affiliation ne sera acceptée sans la copie de cette attestation, couvrant totalement la période de la saison sportive, durant laquelle l'association souhaite participer aux épreuves sportives** (cf. note page 2).

Les Assurances complémentaires « individuelle Accident Corporel »

L'**Assurance Responsabilité Civile** de base incluse dans la licence, ne permet pas de prendre en charge un joueur ou un pratiquant se blessant individuellement tout seul, sans que la responsabilité d'une tierce personne, elle-même titulaire d'une licence UNCFs, puisse être engagée.

1. **L'Assurance Individuelle Accident Corporel de base**

   Pour qu'un pratiquant licencié puisse bénéficier d'une couverture dans le cas d'un accident personnel causé de

son propre fait, l'UNCFs propose en option une **Assurance Individuelle Accident Corporel de base**, qui est facultative et qui doit être contractée à l'aide du système informatique **icompetition**.

A noter : *L'UNCFs conseille fortement aux dirigeants des clubs affiliés de contracter cette assurance Accident Corporel de base pour leurs adhérents pratiquants. En effet, selon la jurisprudence constante, les personnes détentrices d'une assurance Accident Corporel dans une tierce compagnie, peuvent refuser de souscrire à celles proposées par les fédérations sportives. Les assurances individuelles Accident Corporel (de base ou complémentaire) ne peuvent donc pas être intégrées légalement dans le prix de la licence et doivent donc faire l'objet d'une demande optionnelle et facultative.*

IMPORTANT : Les dirigeants et responsables des clubs affiliés ont l'obligation légale de proposer une assurance complémentaire Accident Corporel à leurs adhérents. Noter bien qu'en cas d'accident entraînant le dépôt d'une plainte par la personne accidentée ou ses ayants droits, la responsabilité des dirigeants de l'association sera recherchée et pourra être directement engagée au niveau pénal par le juge chargé de l'instruction de l'affaire.

2. **L'Assurance complémentaire Individuelle Accident Corporel avec indemnités journalières**
   L'**Assurance Individuelle Accident Corporel de base** ne permet pas en cas d'accident, de bénéficier d'indemnités journalières liées à la perte de revenus en cas d'arrêt de travail. Pour bénéficier d'indemnités journalières, l'UNCFs propose en option une **Assurance Complémentaire Individuelle Accident Corporel**, qui est facultative et qui doit être demandée à l'aide du système informatique icompetition.

Autres options d'assurances :

D'autres options d'assurances sont disponibles pour les clubs et leurs adhérents qui peuvent être souscrites auprès de notre assureur conseil **PMB Assureurs.** Parmis celles-ci, on compte les assurances vols dans les vestiaires, le bri de glace, les assurances rapatriement et les assurances transport ou encore l'option de remboursement en cas d'annulation de réservation de billets. Nous vous invitons à contacter directement notre Agent Assureur PMB Assureurs dont vous trouverez les coordonnées sur le document de Police d'assurances (cf. page 14).

Carte de membre et licence sportive futsal :

L'UNCFs a fait le choix de dématérialiser la licence sportive, c'est-à-dire de permettre aux dirigeants des clubs de pouvoir disposer d'un outil de gestion de leur effectif, en leur permettant dorénavant d'enregistrer à distance via un système informatique dénommé **« ICOMPETITION »** l'ensemble des informations personnelles de leurs adhérents.

L'ensemble des informations personnelles et privées des titulaires d'une licence sportive UNCFs est enregistré et protégé dans une base de données distante et mise à jour régulièrement, accessibles uniquement aux correspondants qualifiés des clubs et aux officiels de l'UNCFs qui sont chargés de contrôler les licences. Les adhérents peuvent toutefois conserver un accès en lecture de leurs informations.

Conformément à la législation en vigueur et aux engagements pris auprès de la CNIL, les personnes disposent d'un libre droit de consultation et de modification des informations qui les concernent.

La demande de licence est de la responsabilité pleine et entière des dirigeants des clubs affiliés qui détiennent un compte ouvert et un droit unique d'accès au système **icompetition**. La licence est délivrée sous la forme d'une attestation d'inscription transmise au format PDF à l'adhérent pratiquant et aux correspondants qualifiés des clubs qui en font la demande **via le système icompétition**. Elles peuvent être imprimées sur feuille de format standard A4.

Les dispositions, délais et dates limites de dépôt des licences sont établis par les Comités et les Ligues. Vous devez vous renseigner sur les dates limites de paiement des licences auprès des Comités et Ligues dont vous dépendez.

En cas de dysfonctionnement du système et **seulement dans ce cas**, le Responsable du groupement sportif affilié peut utiliser en dernière extrémité le bordereau de demande de licences, disponible sur demande. Ce fichier ZIP compressé contient plusieurs documents au format PDF (application gratuite Acrobat Reader d'Adobe), ODS (tableur Calc de la suite open source OpenOffice) et XLS (tableur Excel de la suite MS Office).

ATTENTION : Seules les personnes titulaires d'une licence de futsal UNCFs sont assurées et couvertes en Responsabilité Civile (tiers entre-eux). **La licence n'intègre pas d'office l'assurance individuelle Accident Corporel de base**. Pour contracter l'**assurance individuelle Accident Corporel de base** vous devez cochez cette option et vous acquitter du montant associé à l'extension de cette garantie. Pour obtenir des indemnités journalières en cas d'accident et d'arrêt de travail, vous devez contracter **l'assurance complémentaire individuelle Accident Corporel avec indemnités journalières** (cf. Assurances Complémentaires).

Correspondance : C/o M. le président Jérôme Brachet • 27, rue de Sèvres • 92100 Boulogne-Billancourt • France
Méls : bne@uncfs.org ou webmaster@uncfs.org • Site Internet : http://www.uncfs.org/

Informations sur le Responsable Titulaire du Compte Utilisateur sur le site Futsal France

Fonction exercée dans l'association : ☐ Trésorier ☐ Secrétaire ☐ Entraîneur ☐ Autre, précisez : ……………………………………

Pour chaque association qui s'affilie à l'UNCFs, son **Responsable légal** qui demande l'affiliation bénéficie des abonnements suivants, en tant que Titulaire du Compte Utilisateur

- **Un (1) abonnement annuel au site Futsal France**
- **Un (1) abonnement annuel au service icompetition**
-

le **Titulaire du Compte Utilisateur du site Internet Futsal France** et du **Compte Club icompetition** est responsable de l'utilisation de ses Comptes et de toute action réalisée à partir de ses Comptes.

Identifiants du Compte Utilisateur pour obtenir vos droits sur Futsal France et Futsal Spirit :

Que vous ayez déjà ouvert un Compte Utilisateur ou non sur le site Internet Futsal France, vous devez nous Indiquez ci-dessous vos identifiants pour obtenir votre accès gratuit au site FUTSAL France :

Inscrivez des caractères alphanumériques en lettres capitales, sans espace blanc, ni accent, ni caractère spécial (le tiret " –" et le signe "_" sont permis). Choisissez un mot de passe personnel et facile à retenir.

Votre Login (nom d'utilisateur) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Votre Mot de passe : |__|__|__|__|__|__|__|__| *8 caractères maximum*

Votre adresse E-mail : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Calcul du montant de l'affiliation :

1) Droit d'entrée (valable uniquement la première année) ……………………………………………………… **40,00 €**
2) Cotisation annuelle pour la saison sportive en cours (récurrent chaque année) ……………………… **30,00 €**
3) Contribution au développement médiatique du Futsal UNCFs ………………………………………… **10,00 €**
TOTAL DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ……………………………………………………………… **80,00 €**

Options à ajouter au montant de l'affiliation :

4) Option Assurances Club pour le groupement sportif : ………………………………………………… **40,00 €**

5) Abonnements supplémentaires au site Internet Futsal France : ……….. x **10 Euros** => ………………… **€**

TOTAL DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES + OPTIONS : (inscrivez ici le montant total en chiffres) ☐ **€**

Modes de paiement disponibles :

L'UNCFs accepte les règlements suivants :

- Par chèque bancaire français établis à l'ordre de "UNCFs",
- Par virement bancaire sur simple demande du RIB UNCFs (Relevé d'Identité Bancaire de l'UNCFs),
- Par prélèvement bancaire sur simple demande du formulaire prévu à cet effet (nécessite votre autorisation)
- Par carte bancaire via le système icompetition
- Par carte bancaire (CB Mastercard ou Visa) ou virement de compte à compte, via le système monétique Paypal, en envoyant votre paiement à l'adresse paypal@uncfs.org.



Abonnements supplémentaires pour vos membres

- **Abonnement individuel et annuel au site FUTSAL FRANCE** au tarif de **10 Euros**.

Vous pouvez utiliser le formulaire suivant pour inscrire dès à présent vos membres adhérents et qu'ils puissent bénéficier de la réduction offerte par l'UNCFs aux adhérents de ses associations affiliées :

Compte supplémentaire Civilité : ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom : ………………………………………………… Prénom : ………………………………………

Date de naissance : ………………………………………………… Portable : ………………………………………

Téléphone fixe : ………………………/……………………… Fonction : ………………………………………

Login (nom d'utilisateur) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Mot de passe : |__|__|__|__|__|__|__|__| *8 caractères maximum*

Adresse E-mail : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Compte supplémentaire Civilité : ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom : ………………………………………………… Prénom : ………………………………………

Date de naissance : ………………………………………………… Portable : ………………………………………

Téléphone fixe : ………………………/……………………… Fonction : ………………………………………

Login (nom d'utilisateur) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Mot de passe : |__|__|__|__|__|__|__|__| *8 caractères maximum*

Adresse E-mail : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Compte supplémentaire Civilité : ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom : ………………………………………………… Prénom : ………………………………………

Date de naissance : ………………………………………………… Portable : ………………………………………

Téléphone fixe : ………………………/……………………… Fonction : ………………………………………

Login (nom d'utilisateur) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Mot de passe : |__|__|__|__|__|__|__|__| *8 caractères maximum*

Adresse E-mail : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Compte supplémentaire Civilité : ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom : ………………………………………………… Prénom : ………………………………………

Date de naissance : ………………………………………………… Portable : ………………………………………

Téléphone fixe : ………………………/……………………… Fonction : ………………………………………

Login (nom d'utilisateur) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Mot de passe : |__|__|__|__|__|__|__|__| *8 caractères maximum*

Adresse E-mail : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

NB : Vous pouvez ajouter autant de comptes supplémentaires que besoin, en imprimant à nouveau ce feuillet

Déclarations obligatoires :

Nous vous remercions du soin que vous avez apporté à remplir le formulaire d'affiliation de votre association.
Vous devez maintenant faire les déclarations obligatoires suivantes :

- ☐ Je déclare avoir reçu une proposition d'assurance en responsabilité civile et juridique de la part de l'UNCFs.
- ☐ Oui, je souhaite contracter la garantie responsabilité civile et juridique proposée par l'UNCFs au prix de **40,00 €**
- ☐ Non, je ne souhaite pas contracter la garantie responsabilité civile et juridique proposée par l'UNCFs
- ☐ Je déclare que je suis majeur(e) et que j'ai 18 ans révolus le jour de la signature de ce document.
- ☐ J'ai lu et j'accepte sans réserve les **Statuts de l'UNCFs** (Cf. partie 5 – pages 18 à 19)
- ☐ J'ai lu et j'accepte sans réserve les **Conditions Générale d'Utilisation** du site Internet de l'UNCFs (pages 20 à 25)
- ☐ Je m'engage à accepter, respecter et faire respecter les **règles du jeu futsal** et **règlements internes** de l'UNCFs

Autorisez-vous la publication des informations contenues dans ce bulletin d'affiliation dans l'annuaire des clubs, disponible sur le site Internet de l'UNCFs (http://www.uncfs.org) ? ☐ Oui ☐ Non

Numéro d'Affiliation :

En tant qu'association affiliée, vous recevrez un **numéro d'affiliation unique** qui vous sera communiqué par le Comité dont vous dépendez. Ce code unique vous permettra

- de vous connecter à votre interface **iClub** pour valider les données saisies et choisir vos modes de paiement,
- de vous indentifier auprès des différents services administratifs de l'UNCFs
- de bénéficier des offres promotionnelles et réductions chez nos partenaires pour tous vos adhérents.

Ce code d'affiliation vous sera communiqué après réception et enregistrement **de votre Bulletin d'affiliation/adhésion.**

Veuillez noter que le montant de votre affiliation dépend du calcul réalisé à la page 9 et notamment:

1) de **l'option d'Assurances Club** choisie pour la **responsabilité civile et juridique** proposée par l'UNCFs ;
2) du nombre d'**abonnements supplémentaires** pour vos **membres adhérents**.

Libellez votre règlement à l'ordre de : **UNION NATIONALE DES CLUBS DE FUTSAL ou UNCFs**
Signez et adressez votre Bulletin d'affiliation en l'accompagnant de votre chèque bancaire au **Comité départemental ou régional dont vous dépendez** ou en dernier recours au **Service des adhésions et des licences** ci-dessous.

NB : NE RENVOYEZ QUE LES PAGES 5 A 11 !

Service des adhésions et des licences de l'UNCFs
C/o M. Mikael Bourdaraud
164E Route de Loreux - 41200 Romorantin
Tél. : +33.(0)2.36.38.20.63 - GSM : +33.(0)6.17 80 47 80
E-mail : secretariat@uncfs.org

Nous vous exprimons toute notre satisfaction de vous accueillir dans la communauté du futsal français.
Tous les membres de l'UNCFs vous souhaitent la bienvenue.

Date : ……………………………………

Lieu : ……………………………………

Votre nom et prénom : ……………………………………………

Votre signature :

Cachet de l'association

Veuillez apposer le cachet de votre association si vous en disposez. Inutile si votre club est en cours de constitution

4. COORDONNEES DES LIGUES ET COMITES DE L'UNCFS

Vous devez envoyer en priorité le **BULLETIN** (P 5 à 11) au Comité départemental ou à la Ligue régionale dont vous dépendez. Si aucun Comité ou aucune Ligue n'est constitué sur votre territoire, vous devrez l'adresser en dernier recours au Secrétariat du Comité Directeur National

SECRETARIAT DU BUREAU NATIONAL
Service des adhésions et des licences UNCFs
C/o Mikael Bourdaraud
164E Route de Loreux - 41200 Romorantin
Tél. : +33.(0)2.36.38.20.63
GSM : +33.(0)6.17 80 47 80
Email : secretariat@uncfs.org ou bne@uncfs.org
Site Internet Futsal France : www.uncfs.org

LIGUES REGIONALES

Ligue du Centre de Futsal **Départements : 18-28-36-37-41-45** C/o M. le Président Mikael BOURDARAUD 5 rue de la Caisse d'épargne – 41200 ROMORANTIN Tel : 06.16.45.83.50 Email : mbourdaraud@uncfs.org Web : http://ligue-centre.uncfs.org/	**Ligue de Corse de Futsal** **Départements : 2A-2B** C/o M. le Président Jean-Charles DOTTEL quartier San Damianu 20100 SARTENE Tel : 06.71.87.70.90 Email : ligue-corse@uncfs.org Web : http://ligue-corse.uncfs.org/
Ligue d'Ile de France de Futsal **Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95** C/o M. le Trésorier Jérôme BRACHET 27 rue de Sèvres - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Tel : 06.60.17.02.48 Email : ligue-idf@uncfs.org Web : http://ligue-idf.uncfs.org/	**Ligue de Languedoc-Roussillon de Futsal** **Départements : 11-30-34-48-66** C/o M. le Président Tristan ORTIZ 84 avenue kennedy – Appt 207 – 30900 NIMES Tel : 06 80 91 08 68 Email : ligue-languedoc@uncfs.org Web : http://ligue-languedoc.uncfs.org/
Ligue Nord-Est de Futsal **Départements : 08-10-21-51-52-55-70-88** C/o M. le Président Stéphane Van LEEUW 9 rue Victoire de la Marne – 50000 CHAUMONT Tel : 06.21.75.65.39 Email : ligue-nord-est@uncfs.org Web : http://ligue-nord-est.uncfs.org/	**Ligue de Rhône-Alpes de Futsal** **Départements : 01-07-26-38-42-69-73-74** C/o M. le Président David BERAUD 192 avenue Félix Faure – 69003 LYON Tel : 06 10 41 69 15 Email : ligue-rhone-alpes@uncfs.org Web : http://ligue-rhone-alpes.uncfs.org/
Ligue du Nord Pas-de-Calais de Futsal **Départements : Nord (59) / PdC (64)** C/o M. le Président Angelo MESSINA 8 rue Pecart – Appt 4 – 59600 MAUBEUGE Tel : 0032.484.133.965 Email : ligue-nord@uncfs.org Web : http://ligue-nord.uncfs.org/	**Ligue de Guadeloupe de Futsal** **Départements : 971-972** C/o M. le Président Paul MANDE 201 Lot Longville Trioncelle – 97122 BAIE-MAHAULT Tel : 0690 647 397 ou 0690 613 714 Email : ligue-futsal971@live.fr ou lrfguncfs971@live.fr Site Internet en cours

COMITES DEPARTEMENTAUX

Comité Alpes Maritimes de Futsal (06) C/o M. le Président **Dominique DEVAUX** 34 av Georges Clémenceau - 06000 NICE Tel : 09.11.03.70.67 - Mob : 06.63.70.10.63 Email : comite-06@uncfs.org Web : http://futsal-06.uncfs.org/	**Comité Bouches-du-Rhône de Futsal (13)** C/o M. le Secrétaire **Farid ROGUIAI** Centre Social Lucia Tichadou avenue Millat - 13110 PORT DE BOUC Tel : 06.19.80.31.67 – 06.68.80.56.52 (Karim HAMIL) Email : comite-13@uncfs.org Web : http://futsal-13.uncfs.org/
Comité du Gard de Futsal (30) C/o M. le Président **Tristan ORTIZ** ZAC Trajectoire - Av. Ernest Boffa - 30540 MILHAUD Tel : 04.66.38.10.08 – Mob : 06.80.91.08.68 Email : comite-30@uncfs.org Web : http://futsal-30.uncfs.org/	**Comité du Rhône de Futsal (69)** C/o M. le Président **David BERAUD** 192, Avenue Félix Faure - 69003 LYON Tel : 06.10.41.69.15 Email : comite-69@uncfs.org Web : http://futsal-69.uncfs.org/
Comité de Haute-Savoie de Futsal (74) M. le Président **Sébastien BRUNEAU** C/o Mlle **Mélanie DONAT** 6 rue André Theuriet - 74300 CLUSES Tel : 06.26.16.10.92 Email : comite-74@uncfs.org Web : http://futsal-74.uncfs.org/	**Comité de Paris de Futsal (75)** C/o M. le Trésorier **Jérôme BRACHET** 27, rue de Sèvres - 92100 BOULOGNE-BILLT Tel : 01.48.25.70.27 – Mob : 06.74.17.97.36 Email : comite-75@uncfs.org Web : http://futsal-75.uncfs.org/
Comité de Tahaa de Futsal (Polynésie fr.) C/o M. le Président **Teiva TINITUA** BP 269 – Haamene - 98734 TAHAA Tel : 00.689.76.76.17 Email : comite-987@uncfs.org Web : http://futsal-987.uncfs.org/	**Comité de Martinique (Antilles)** C/o M. le Président **Steeve CLEORON** ZAC 6 – n° 24 rue de l'effort – Châteauboeuf Tel : 05.96.55.44.51 – Mob : 06.96.93.44.14 Email : comite-972@uncfs.org Web : http://futsal-972.uncfs.org/

5. SYNTHESE DE LA POLICE D'ASSURANCES ET DES GARANTIES DE L'UNCFS



AGF – IARD
Siège social
87, rue de Richelieu
75002 Paris



ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE VIE ASSOCIATIVE, DE LA PROTECTION JURIDIQUE ET DE L'INSOLVABILITÉ ET CONTRE LES ACCIDENTS CORPORELS SOUS LA POLICE n° 40 903 691

L'association Union Nationale des Clubs de Futsal **(UNCFs) a souscrit, auprès des** Assurances Générales de France **(AGF) -** Allianz Group**, par l'intermédiaire de l'agent d'assurances** PMB Assureurs**, une police d'assurances référencée sous le n° de contrat 40 903 691, garantissant :**

1. la responsabilité civile la protection juridique et insolvabilité pouvant :

- lui incomber en tant qu'organisateur des activités ;
- incomber aux membres associés (Comités locaux, centres agréés), aux clubs affiliés ainsi qu'à leurs membres (sportifs ou non), aux officiels, bénévoles, arbitres, délégués, commissaires au terrain,… dans le cadre des activités relevant de l'UNCFs (à l'exclusion donc du chemin “aller et retour” des activités) ;

du chef de dommages corporels et matériels causés à des tiers (N.B.: par tiers, il faut entendre toute autre personne que le preneur d'assurance de la police);

La gestion des sinistres relevant de la protection juridique et insolvabilité des tiers responsables est confiée à la société Protexia-France, dont le siège social se trouve au 53, rue de la Thibaudière – 69007 Lyon.

REMARQUE IMPORTANTE
Seuls les membres en règle d'affiliation auprès de l'UNCFs bénéficient de l'assurance responsabilité civile, protection juridique et insovabilité.

2. en dehors de toute question de responsabilité civile, les accidents corporels pouvant survenir aux membres (sportifs ou non), arbitres et officiels :

- durant les activités relevant de l'UNCFs ;
- sur le chemin des activités, c'est-à-dire sur le parcours et pendant le temps normalement nécessaires à l'aller et au retour des activités.

La couverture est accordée dans les limites des conditions et garanties de la police d'assurance n° **40 903 691** dont l'UNCFs possède un exemplaire à son siège social.

REMARQUE IMPORTANTE
Seuls les personnes physiques en règle de leur licences auprès de l'UNCFs bénéficient de l'assurance accidents corporels.

A. RÉSUMÉ DES GARANTIES

1. RESPONSABILITÉ CIVILE

- **Dommages corporels** : 5.344.000,00 EUR par sinistre.
- **Dommages matériels** : 890.600,00 EUR par sinistre dont 50% immatériels consécutifs.

2. PROTECTION JURIDIQUE

- **A concurrence des frais exposés** (à partir de la valeur minimale de 270,00 EUR)

3. INSOLVABILITÉ DES TIERS

- 3.100,00 EUR par sinistre et par année d'assurance

4. ACCIDENTS CORPORELS

1. Remboursement à 100%, du tarif de convention de la Sécurité Sociale des prestations complémentaires de frais médicaux, pharmaceutique, chirurgicaux, d'hospitalisation et de première prothèse.

2. Remboursement des frais de transport du lieu de l'accident jusqu'à celui où vous pourrez recevoir les premiers soins d'urgence et en cas de décès les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation.

3. Paiement d'un capital de 12.200,00 EUR en cas de décès.

4. Paiement d'un capital de 24.400,00 EUR en cas d'invalidité permanente de 100 %, les cas d'invalidité permanente partielle étant réglés proportionnellement au taux d'invalidité.

5. Versement du montant assuré* de l'indemnité journalière pendant le temps où vous ne pouvez plus vous livrer à vos activités professionnelles ou privées et au maximum pendant 365 jours. Une franchise de 7 jours est appliquée (indemnisation à partir du 8ème jour).

* Le montant remboursé garanti de l'indemnité journalière est de 15,00 EUR par jour pour les assurés ayant souscrit à l'assurance complémentaire accident corporel.

B. DECLARATIONS DE SINISTRES

La déclaration doit être établie sur un formulaire fourni par l'assureur conseil PMB Assurances dans les cinq jours suivant la date du sinistre.

Des formulaires de déclaration sont à la disposition des clubs sur le site de l'UNCFs nommé Futsal France et accessible via un navigateur Internet à l'adresse http://www.uncfs.org/ et situé dans la zone de téléchargement / Documents officiels / Assurances. Ils peuvent également être obtenus directement, sur simple demande, auprès de PMB Assurances au 130, rue Royale - 59800 Lille - tél. +33.(0)3.20.15.91.00

<u>Qui remplit la déclaration ?</u>

Le Responsable ou le Correspondant qualifié du club.

<u>Qui signe la déclaration ?</u>

- le Responsable ou le Correspondant qualifié (il atteste ainsi que l'accident s'est produit lors d'un match officiel ou amical autorisé, ou lors d'un entraînement organisé par le club) et
- le blessé (il atteste ainsi que les indications reprises sur la déclaration sont exactes).

<u>Où envoyer la déclaration ?</u>

Par courrier postal au siège de **PMB Assurances**, situé au 130, rue Royale - 59800 Lille.

Documents à joindre

- le certificat médical (attestant des lésions et de l'état physique de la victime);
- la feuille de match (ou photocopie), sauf pour les entraînements.

Accusé de réception

PMB Assurances adressera à la victime l'accusé de réception reprenant le numéro de dossier.

N.B.: si le club ou le licencié blessé ont souscrit une assurance complémentaire, il y a lieu de se référer aux dispositions reprises sous le titre II ci-après.

Si la victime ne reçoit pas l'accusé de réception dans les quinze jours suivant l'envoi de la déclaration (et des documents à joindre), il y a lieu de prendre contact avec **PMB Assurances** au numéro de téléphone +33.(0)3.20.15.91.00.

REMARQUES IMPORTANTES Il y a lieu de :

1. indiquer le numéro de matricule du club et le nom de son correspondant qualifié, ainsi que le numéro de licence de la victime. Vous pouvez indiquer, s'il y a lieu, dans le cas d'un accident causé par un tiers les noms et référence du club et du licencié en cause.

2. répondre d'une manière précise au questionnaire en mentionnant :date, heure, avant - pendant après le match, entraînement, chemin, nature et gravité des lésions, etc.;

3. ne pas omettre les signatures de la déclaration, lesquelles doivent être précédées du nom en **caractères d'imprimerie** (majuscules). Une déclaration non valablement signée sera refusée.

ASSURANCE CORPORELLE COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE

L'**Union Nationale des Clubs de Futsal** a également souscrit, auprès des **Assurances Générales de France**, une police d'assurance corporelle complémentaire à laquelle peuvent adhérer les membres licenciés des clubs affiliés qui le souhaitent, au prix fixé de 34,00 EUR.

Cette assurance corporelle complémentaire garantit:

- les indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire, à raison d'un remboursement de 15,00 EUR par jour dans un maximum de 365 jours, avec une franchise de 7 jours.

Le formulaire de demande de licence reprend les diverses modalités de garanties et de primes, et est transmis chaque année aux clubs via L'UNCFs ou ses membres associés, Comités locaux, centres agréés,…

Les clubs intéressés ont l'obligation juridique d'informer leurs membres licenciés de l'existence de cette assurance complémentaire, conformément aux dispositions légales de la loi française. et ils doivent cocher la case prévue à cet effet dans le bordereau de licence. En cas d'absence de l'acceptation ou le refus de cette assurance complémentaire, la licence ne pourra pas être délivrée.

La liste des personnes bénéficiant de cette assurance complémentaire doit être transmise par les membres associés, Comités locaux et centre agréés à **PMB Assurances** avec le code spécifique à cette assurance, indiqué par le chiffre deux (2).

Pour tout renseignement complémentaire, il y a lieu de s'adresser directement à **PMB Assurances** en contactant M. Delecroix Emmanuel au +33.(0)3.20.15.91.00 - 130, rue Royale - 59800 Lille.

REMARQUE IMPORTANTE : Lorsque ladite assurance complémentaire a été souscrite, il y a lieu d'indiquer sur la déclaration de sinistre, le numéro de licence de la victime. **PMB Assurances** accusera réception à la victime.

L'UNCFs RAPPELLE QUE

Pendant les matches amicaux et tournois entre équipes affiliées à l'UNCFs, au cours desquels ne sont alignés que des joueurs affiliés.

1. Seuls sont couverts les matches amicaux ou tournois autorisés par l'UNCFs, ses membres associés, Comités locaux et centres agréés.

2. Les matches amicaux et tournois non déclarés à l'UNCFs, ainsi que les entraînements y afférents ne sont pas couverts.

3. Les matches doivent être déclarés au moins :

- match amical au moins 14 jours avant;
- tournoi au moins 1 mois avant le premier match du tournoi.

Les frais à acquitter sont ceux prévus au règlement intérieur ou organique de l'UNCFs

Matches contre des équipes non affiliées ou matches au cours desquels sont alignés des joueurs non licenciés.

Pour être couvert par l'assurance AGF, il y a lieu de respecter les dispositions de déclaration des matches et des personnes licenciées. Les personnes non licenciées ne peuvent pas être couvertes par la police d'assurance et le Responsable de leur club ou association prend le risque d'engager sa responsabilité morale.

Le montant à verser à l'UNCFs s'élève à 7,00 EUR par match.

Lors de la déclaration d'un sinistre, indiquer "**avenant à la police 40 903 691**" et joindre la feuille de match.

Dispositions importantes

1. Seuls les frais prévus à la nomenclature du tarif de la Sécurité Sociale sont couverts par l'assurance.

Ne figurent pas à la nomenclature de la Sécurité Sociale.

- chambre individuelle;
- ostéopathie, chiropractie, soins au laser;
- les frais de prothèse, d'appareillage et d'optique
- les frais de vaccination
- les frais dentaires
- pansement néofrak;
- etc… (pour obtenir la liste détaillée, veuillez contactez votre Sécurité Sociale)

2. Il est recommandé de conserver une photocopie des documents envoyés à **PMB Assurances**.

3. Un joueur qui rejoue sans avoir renvoyé son certificat autorisant la reprise des activités sportives n'est pas assuré en cas de rechute.

6. STATUTS DE L'UNION NATIONALE DES CLUBS DE FUTSAL

Les statuts complets de l'UNCFs sont disponibles sur le site Futsal France : http://uncfs.org/statuts-et-reglements.html

Extrait des statuts

Les derniers statuts ont été rédigés à la demande de l'AG de l'UNCFs qui s'est tenue le 10 mars 2007 à Nîmes aux fins d'apporter les modifications nécessaires en vue de l'agrément de fédération sportive. Ils ont été ratifiés à l'AG de l'UNCFs du 22 septembre 2007 à Nîmes.

TITRE 1ER - BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1 - OBJECTIFS DE LA FEDERATION

L'association dite "Fédération Française de Futsal" (FFFutsal), fondée par transformation de l'association "Union Nationale des Clubs de Futsal" créée le 10 juin 2002 et publiée au Journal Officiel de la République le 29 juin 2002, a pour objet :

1. De développer la pratique sportive du Futsal en France, sport d'origine sud-américaine, codifié selon les règles du jeu Futsal, telles que définies par la Fédération Internationale de Futsal (FIFUSA/AMF), organisation fondée le 25 juillet 1971 et représentée en Europe par sa confédération Union Européenne de Futsal (UEFS) depuis 1988 ;

2. De veiller à la protection de l'utilisation du terme "Futsal", inscrit dans les statuts de la FIFUSA/AMF pendant son 3ème Congrès international célébré le 21 Octobre 1985 à Madrid (Espagne) pour désigner la pratique du "Futebol de Salão"/"Fútbol de Salón" et dont les droits d'utilisation sont réservés, enregistrés et restreint à l'usage exclusif des Fédérations Nationales de Futsal, constituées légalement pour administrer ce sport dans chaque pays ;

3. De défendre les intérêts moraux et matériels du Futsal et notamment sa création liée au contexte économique, historique, social et culturel des années 1930, qui ont motivé le perfectionnement de la première codification du Futsal comme véritable sport de salle (1930-1933) par l'argentin M. Juan Carlos CERIANI-GRAVIER, professeur d'éducation physique et sportive à la YMCA de Montevideo – URUGUAY ;

4. De veiller à la sauvegarde de l'identité sportive originale et authentique du sport Futsal, en la distinguant nettement de par son histoire, sa codification et ses objectifs sociaux, de celle du "football en salle" (aussi dénommé football à cinq ou futsal FIFA), créée postérieurement entre 1990 et 2000 à l'initiative de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), en reprenant la presque totalité des règles du jeu futsal, sport inscrit depuis 1971 au registre de la FIFUSA/AMF, et malgré les recours effectués par les membres de la FIFUSA/AMF auprès des instances internationales ;

5. De veiller à la reconnaissance de la pratique du futsal authentique auprès des institutions de l'Etat et des instances sportives françaises et d'assurer la représentation démocratique de ses acteurs au sein de la fédération.

6. De rassembler toutes les associations faisant pratiquer le Futsal et ses disciplines dérivées en France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte ;

7. De promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, et l'accès de toutes et de tous à ces activités ;

8. De favoriser les échanges et les relations entre ses différents membres individuels et adhérents, ses Clubs et associations affiliés, ses Sections départementales et régionales associées, ses commissions et départements associés et son Comité Directeur National, sur l'ensemble du territoire Français ;

9. De gouverner démocratiquement le Futsal, par la représentation des membres adhérents à titre collectif ou individuel dans tous ses organes de direction et ses commissions, par l'organisation d'élections avec voix délibérative dans tous ses organes directeurs et notamment à l'assemblée générale fédérale, selon les modalités définies dans les statuts et dans son règlement intérieur, en s'interdisant toute discrimination de quelque nature qu'elle soit ;

10. De définir le contenu et les méthodes de l'enseignement du Futsal, ainsi que la formation et le perfectionnement des animateurs, entraîneurs, dirigeants et formateurs fédéraux ;

Correspondance : C/o M. le président Jérôme Brachet • 27, rue de Sèvres • 92100 Boulogne-Billancourt • France
Méls : bne@uncfs.org ou webmaster@uncfs.org • Site Internet : http://www.uncfs.org/

11. De contrôler la délivrance des diplômes permettant l'enseignement du Futsal, ainsi que les équivalences reconnues par Décret et de déléguer des représentants aux jurys d'examen des formations qualifiantes relatives au Futsal ;

12. D'organiser et de promouvoir l'accession à la pratique des activités arbitrales, notamment pour les jeunes ;

13. De s'assurer du respect des règles techniques, de sécurité, d'encadrement et de déontologie relatives au Futsal ;

14. D'organiser la surveillance médicale de ses licenciés dans les conditions prévues par le livre 6 de la partie III du Code de la Santé publique formant l'Annexe III du Règlement Médical de la Fédération et annexé aux présent statuts ;

15. De s'interdire toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel. La Fédération s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la Charte de Déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ;

16. D'établir des conventions avec les associations ou groupements, dont les activités sont en rapport avec ses objectifs (notamment avec les Fédérations multisports ou affinitaires), après approbation du Ministre chargé des Sports et de la Santé ;

17. De s'associer aux actions de prévention de la violence et de lutte contre les incivilités, menées par des Organismes Non Gouvernementaux Nationaux (O.N.G.) ou Internationaux (O.I.N.G.), par l'établissement de conventions, après approbation du Ministre chargé des Sports et de la Santé, et de tout autre Ministère concerné ;

18. De s'assurer du respect de la notion de développement durable dans les choix politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, le déroulement de ses activités et la tenue des manifestations qu'elle organise ;

ARTICLE 2 - AFFILIATION DE LA FEDERATION

- La Fédération Française de Futsal est affiliée à la Fédération Internationale de Futsal (FIFUSA/AMF) et à sa confédération européenne, l'Union Européenne de Futsal (UEFS).

A ce titre, la Fédération s'engage

1. A entretenir toutes relations utiles avec les associations étrangères affiliées à l'Union Européenne de Futsal (UEFS) et à la Fédération Internationale de Futsal (FIFUSA/AMF), les organismes sportifs nationaux et les Pouvoirs Publics.

2. A représenter les intérêts du Futsal français par voix délibérative dans les Congrès des organismes de tutelle, ainsi qu'à œuvrer au rayonnement de la France sur la scène internationale sportive et notamment par la formation et le concours de Juges-Arbitres et de l'Equipe de France de Futsal dans les épreuves internationales organisées par la FIFUSA-AMF et par l'U.E.F.S., ainsi que dans toute manifestation sportive olympique de Futsal, organisée à l'initiative du Comité International Olympique.

3. A institutionnaliser le Futsal comme sport de salle à part entière auprès des autorités du Mouvement Sportif Olympique, et de contribuer à son essor international, en défendant son enregistrement comme Sport Olympique dans les Jeux Olympiques d'été.

4. Le Futsal a été reconnu le 15 décembre 2006 à l'UNESCO comme Sport éthique et non-Violent.

   A ce titre, la Fédération s'engage à

   1. Promouvoir la mixité sociale, notamment en incluant la pratique mixte dans les manifestations sportives de Futsal.

   2. Promouvoir la pratique du Futsal comme "Sport éthique et non-Violent", notamment en qualifiant les équipes à partir de critères comportementaux et en leur décernant des prix dans le cadre du "Challenge du Beau Geste et du Bon Comportement".

3. Favoriser le développement international du futsal comme Sport éthique et non-Violent, dans l'esprit de sa fondation et des valeurs de la Culture de Paix initiée par l'UNESCO et dans le cadre plus vaste des Objectifs du Millénaire de Développement de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Correspondance : C/o M. le président Jérôme Brachet • 27, rue de Sèvres • 92100 Boulogne-Billancourt • France
Méls : bne@uncfs.org ou webmaster@uncfs.org • Site Internet : http://www.uncfs.org/

7. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE FUTSAL FRANCE v1



Vous pouvez visualiser ou télécharger les conditions générales d'utilisation en PDF (94 Ko) à cette adresse :
> http://uncfs.org/medias/site-internet-futsal-france/informations-legales/cgu/download/46/2315/16.html

I. Propriété et définitions des termes utilisés

1.1 Propriété

L'UNION NATIONALE DES CLUBS DE FUTSAL ci-dessous dénommée la "Fédération UNCFs" ou plus simplement la "Fédération", a mis en place un Site Internet, sous le titre FUTSAL FRANCE, dont l'usage est public et dont certains services sont réservé à ses membres abonnés, adhérents, affiliés, associés et partenaires. FUTSAL FRANCE est la propriété exclusive de la Fédération UNCFs, association déclarée et constituée sous la loi 1901, qui administre, édite et exploite FUTSAL FRANCE. Les informations légales, relatives à la Fédération UNCFs et à FUTSAL FRANCE sont disponibles à la page Mentions légales.

1.2 Définitions des termes utilisés

FUTSAL FRANCE désigne le Site Web appartenant à la Fédération et permettant à ses membres adhérents, affiliés, abonnés, associés et partenaires, d'accéder aux SERVICES délivrés par la Fédération, via Internet.

Les SERVICES désignent l'ensemble des fonctionnalités, base de données, informations, boutique, téléchargement, annuaires,... sans que cette liste soit limitée, incluant ceux fournis par des tierces parties, disponibles sur FUTSAL FRANCE et fournis par la Fédération, ses membres associés et ses partenaires.

Le SYSTÈME INFORMATIQUE désigne l'application logicielle JOOMLA!, distribuée sous licence libre GNU/GPL, qui traite les données informatiques enregistrées dans la base de données de FUTSAL FRANCE.

Le VISITEUR désigne toute personne physique ou morale, qui visite FUTSAL FRANCE, sans être enregistrée dans son SYSTÈME INFORMATIQUE.

L'UTILISATEUR désigne toute personne physique ou morale, enregistrée dans le SYSTÈME INFORMATIQUE ayant accepté les conditions générales d'utilisation de FUTSAL FRANCE.

Le COMPTE UTILISATEUR désigne l'ensemble des informations personnelles appartenant à un UTILISATEUR, qui ont été enregistrées dans le SYSTÈME INFORMATIQUE.

La LICENCE D'UTILISATION désigne les droits de consultation, de participation et d'accès à FUTSAL FRANCE, acquis par la souscription d'une Affiliation ou d'un Abonnement.

Le CONTENU désigne toute information, média ou donnée de toute sorte, qu'il s'agisse de texte, logiciel, code, musique ou son, photographie ou graphisme, video ou tout autre matériel, incluant ceux qui pourraient exister dans l'avenir.

II. Portée et modification des CGU

2.1 Restrictions d'accès

FUTSAL FRANCE est visible sur Internet par tout VISITEUR. Cependant l'accès et la consultation de certains SERVICES relatifs à la pratique sportive du FUTSAL, sont réservés aux membres abonnés et aux membres affiliés de la Fédération, sous certaines conditions d'utilisation. Le VISITEUR a un accès restreint à FUTSAL FRANCE.

Pour utiliser tous les SERVICES réservés aux membres de FUTSAL FRANCE et de la Fédération, le VISITEUR doit prendre connaissance et accepter les présentes conditions générales d'utilisation. L'enregistrement du VISITEUR dans le SYSTÈME INFORMATIQUE, via le formulaire d'inscription, signifie sa pleine acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.

Un VISITEUR enregistré dans le SYSTÈME INFORMATIQUE est dénommé ci-après un UTILISATEUR.

2.2 Portée des conditions générales d'utilisation

Le présent document à pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des SERVICES de FUTSAL FRANCE par l'UTILISATEUR. L'UTILISATEUR des SERVICES de FUTSAL FRANCE est tenu d'observer et d'appliquer les règles et dispositions contenues dans les présentes conditions générales d'utilisation, ainsi que dans tout document lié par référence.

2.3 Modification des conditions générales d'utilisation

Chaque fois que vous utilisez ou accédez à FUTSAL FRANCE, vous acceptez d'être lié(e) par les présentes conditions générales d'utilisation, qui peuvent être modifiées à tout moment, que vous en soyez informé(e) ou non. Les conditions générales d'utilisation peuvent être modifiées dans l'avenir. La version en vigueur est toujours disponible dans cette page.

La Fédération s'engage à communiquer aux UTILISATEURS, les modifications qui pourraient intervenir dans les conditions générales d'utilisation, sous réserve qu'ils aient enregistrer une adresse e-mail valide et fonctionnelle dans le SYSTÈME INFORMATIQUE.

III. Inscription et ouverture d'un compte utilisateur

Le VISITEUR a un profil anonyme, qui ne lui permet pas d'être reconnu par le SYSTÈME INFORMATIQUE de FUTSAL FRANCE. L'accès aux SERVICES réservés est disponible à tout Titulaire d'un COMPTE UTILISATEUR, dès lors qu'il est identifié et accepté par le SYSTÈME INFORMATIQUE. Pour bénéficier de cet accès réservé, le Titulaire d'un COMPTE UTILISATEUR doit en faire la demande aux administrateurs par courriel à l'adresse e-mail webmaster@uncfs.org.

Tout VISITEUR peut ouvrir gratuitement un COMPTE UTILISATEUR en validant le formulaire d'enregistrement. Le formulaire récolte les informations personnelles et les Codes d'Accès de l'UTILISATEUR qui lui permettront de s'identifier par authentification sur FUTSAL FRANCE.

Vous acceptez que tout COMPTE UTILISATEUR, dont la validation n'a pas été effectuée dans un délai de quarante huit (48) heures, soit supprimé sans préavis ni avertissement.

3.1 Conditions d'inscription

L'ouverture d'un COMPTE UTILISATEUR est soumise à certaines conditions :

- Posséder et indiquer une ADRESSE EMAIL valide et personnelle ;
- Indiquer un LOGIN ou NOM d'UTILISATEUR valide et n'existant pas déjà dans la base de données ;
- Indiquer un MOT DE PASSE valide ;

Dans le cas des personnes mineures, elles ne peuvent pas accéder au SERVICE de vente en ligne sans autorisation parentale, conformément aux dispositions de nos conditions générales de vente

Pour être valides, le couple d'identifiants " LOGIN / MOT DE PASSE " doit suivre la nomenclature indiquée dans le formulaire d'enregistrement. Vos LOGIN et ADRESSE EMAIL ne doivent pas être déjà existants dans la base de données de FUTSAL FRANCE.

D'autre part, vous devez :

- Accepter les présentes conditions générales d'utilisation ;
- Prendre connaissance de la charte de protection de la vie privée.

Dans le cas d'une commande passée dans la Boutique Futsal France, vous devrez accepter les conditions générales de vente.

3.2 Validation et procédure de connexion

Pour valider l'ouverture de votre COMPTE UTILISATEUR, vous devez la confirmer à l'aide du lien de validation présent dans le courriel de validation que vous recevrez à l'adresse e-mail que vous avez indiquée au SYSTÈME INFORMATIQUE.

Une fois votre COMPTE UTILISATEUR validé, le VISITEUR devient effectivement un UTILISATEUR enregistré sur FUTSAL FRANCE. Toute connexion à FUTSAL FRANCE s'effectue via le formulaire de connexion présent sur la page d'accueil, en fournissant les Codes d'Accès appropriés (Login/mot de passe).

3.3 Responsabilité des Titulaires

Un COMPTE UTILISATEUR ne peut pas être cédé ou vendu à un tiers ou utilisé par une autre personne physique ou morale que le Titulaire. Vous acceptez être responsable de toute utilisation qui est faite de votre Compte, qu'elle soit autorisée ou non par vous. Vous acceptez de nous notifier tout vol ou usage non autorisé de votre COMPTE UTILISATEUR.

Vous acceptez que la violation de cette règle puisse entraîner de facto la fermeture de votre COMPTE UTILISATEUR, sans aucun préavis ni avertissement.

3.4 Modification des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (cf. Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur le site de la CNIL), l'UTILISATEUR ou le titulaire de l'autorité parentale, dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression quant aux informations le concernant.

Pour l'ewercer, vous devez utiliser le lien "Modifier mon profil" de la Rubrique "fonctions utilisateur", dès lors que vous êtes identifié par le SYSTÈME INFORMATIQUE de FUTSAL FRANCE. Reportez-vous à l'Article IV paragraphe 4.2 concernant la modification de vos identifiants.

Pour toute information concernant les règles et instructions sur vos droits, nous vous invitons à lire la charte de protection de la vie privée, qui est liée à ce document par référence.

3.5 Abus du SYSTÈME INFORMATIQUE

Vous acceptez de ne pas abuser du SYSTÈME INFORMATIQUE

- en ouvrant plusieurs Comptes pour un même UTILISATEUR,
- en donnant volontairement de fausses informations,
- en utilisant abusivement le système de messagerie,
- en utilisant les données personnelles à des fins commerciales, sans autorisation de la Fédération

Vous acceptez que la violation de cette règle puisse entraîner de facto la suppression de tous les Comptes UTILISATEUR ouverts par la ou les personnes contrevenantes.

IV. Identifiants et code d'accès

Certaines informations sont indispensables pour permettre vous identification et d'utiliser correctement le SYSTÈME INFORMATIQUE sur lequel reposent les SERVICES de FUTSAL FRANCE. L'ensemble de ces informations forme vos identifiants qui permettent au SYSTÈME INFORMATIQUE de vous reconnaître. Certains de ces identifiants servent à l'identification au cours de la connexion à FUTSAL FRANCE, ce sont les Codes d'Accès, composés d'un Login et d'un Mot de passe.

Lorsque les informations du formulaire d'inscription sont vérifiées et transmises au SYSTÈME INFORMATIQUE, un Accusé de réception est renvoyé à l'adresse E-mail indiquée par le Titulaire. Il contient les Codes d'Accès, qu'il vous incombe de conserver dans un endroit secret. Vous convenez que toute erreur volontaire ou non dans la saisie de votre E-mail, rende impossible l'acheminement de votre Accusé de réception.

Vous acceptez que tout COMPTE UTILISATEUR, dont l'identifiant e-mail n'est plus valide ou qu'il ne peut pas être utilisé par le SYSTÈME INFORMATIQUE soit supprimé, sans aucun préavis ni avertissement.

4.1 Responsabilité des Titulaires

Les identifiants ne peuvent pas être cédés ou vendus à un tiers ou utilisés par une autre personne physique ou morale que le Titulaire. Vous acceptez être responsable de la confidentialité de l'ensemble de vos Identifiants et en particulier de vos Codes d'Accès (Login et Mot de passe) et de toute utilisation via votre Compte, qu'elle soit autorisée ou non par vous.

Vous acceptez de nous notifier tout vol ou usage non autorisé des Codes d'Accès de votre Compte d'UTILISATEUR. Vous acceptez que la violation de cette règle puisse entraîner de facto la fermeture de votre COMPTE UTILISATEUR, sans aucun préavis ni avertissement.

4.2 Modification des identifiants

Vous pouvez modifier votre mot de passe en utilisant le lien "Modifier mon profil" de la Rubrique "fonctions utilisateur", dès lors que vous êtes authentifié.
Pour modifier votre Login ou Nom d'UTILISATEUR, vous devez en faire la demande à l'Administrateur, en lui adressant un courrier à webmaster@uncfs.org. Vous devez accompagner votre demande des éléments suivants :

- Le login de votre compte
- L'adresse e-mail enregistré dans votre compte

Dans le cas où vous disposez d'un compte de "Membre actif", vous devez en outre lui communiquer le numéro d'affiliation de votre entité collective.

4.3 Récupération des Codes d'Accès/identifiants

En cas de perte de vos Codes d'Accès, une procédure de recouvrement est disponible sur FUTSAL FRANCE, dans le formulaire de connexion (identifiant / mot de passe perdu ?) ou en vous rendant sur cette page. Cette procédure contient plusieurs étapes nécessaires à la protection des données de l'UTILISATEUR.

Vous acceptez que toute tentative d'utilisation malveillante du SYSTÈME INFORMATIQUE pour tenter d'obtenir les Codes d'Accès d'un tiers puisse entraîner de facto la suppression de votre COMPTE UTILISATEUR, sans aucun préavis ni avertissement.

V. Régles d'usage de l'internet

La Fédération s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation des SERVICES conformément aux règles d'usages de l'Internet. L'accès à FUTSAL FRANCE est possible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7) sauf en cas de force majeure ou d'événement hors du contrôle de la Fédération et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de FUTSAL FRANCE, qui peuvent être effectuées, sans avoir averti au préalable les UTILISATEURS.

L'UTILISATEUR déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet, et en particulier reconnaître :

5.1 qu'il a connaissance des règles d'usage et de vie de l'Internet et notamment des règles de la Netiquette, qu'il s'engage à respecter et faire respecter sur le site Internet FUTSAL FRANCE ;

5.2 qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations et des SERVICES de Futsal France. En conséquence, la Fédération ne pourra être tenu, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers lui de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation des Informations et des SERVICES par lui-même ou par un tiers ;

5.3 qu'il a connaissance de la nature de l'Internet, en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les Informations ;

5.4 que la communication de ses Codes d'Accès ou d'une manière générale de toute information jugée confidentielle est faite sous sa propre responsabilité sans que celle de la Fédération ne puisse être engagée ;

5.5 qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent la consultation des Informations et des SERVICES ;

5.6 qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant à travers FUTSAL FRANCE et/ou les Informations ; il est précisé que le téléchargement des Informations emporte l'acceptation sans réserve des dites Informations et des présentes conditions générales d'utilisation.

VI. Votre conduite sur FUTSAL FRANCE

Vous acceptez que toute information, média ou donnée de toute sorte, qu'il s'agisse de texte, logiciel, code, musique ou son, photographie ou graphisme, vidéo ou tout autre matériel (ci-après dénommé le "CONTENU"), fourni publiquement ou en privé, puisse être de la seule responsabilité du Titulaire du Compte utilisé pour fournir le CONTENU.

Vous acceptez que FUTSAL FRANCE puisse vous exposer un CONTENU choquant ou offensant.

Nous ne sommes en aucun cas responsable envers vous du CONTENU qui apparaît par erreur ou ommission sur ce site.

Vous acceptez explicitement, en utilisant FUTSAL FRANCE ou LES SERVICES fournis, que vous :

6.1 ne fournirez aucun CONTENU ou n'agirez d'aucune façon illégale, menaçante, blessante, abusive, harcelante, torturante, diffamatoire, vulgaire, obscène, offensante, choquante, pornographique, destinée à interférer ou déranger ce site ou tout SERVICE, n'infecterez ce site avec aucun virus ou toute autre routine programmée pour être destructive ou nuisible, n'engagerez aucune responsabilité civile ou pénale, qui puisse violer une loi applicable à un niveau local, national ou international ;

6.2 ne vous ferez passer pour personne ou ne représenterez à tord toute association de personnes ou entité, ne fabriquerez ou ne chercherez à cacher ou déformerez l'origine d'un CONTENU fourni par vous ;

6.3 ne collecterez ou récolterez aucune donnée sur les autres UTILISATEURS, autrement qu'à des fins personnelles et temporaires, sans un accord préalablement écrit de la Fédération ;

6.4 ne fournirez ou n'utiliserez ce site et tout CONTENU ou SERVICE d'aucune façon commerciale ou d'aucune manière qui impliquerait des messages indésirables, spam, lettres en chaîne, pyramides, ou aucune autre forme de publicité non autorisée sans un accord préalablement écrit de la Fédération ;

6.5 ne fournirez aucun CONTENU qui engagerait notre responsabilité civile ou pénale ou qui constituerait ou serait considéré comme une violation de toute loi locale, nationale ou internationale, incluant mais non limitée aux lois relatives aux droits d'auteur, copyrights, marques déposées, brevets, ou secrets commerciaux.

VII. Utilisation des services

Les SERVICES disponibles sur ou via le Site Internet FUTSAL FRANCE vous sont fournis "tels quels".

Vous acceptez que les propriétaires de FUTSAL FRANCE se réservent le droit et puissent, à n'importe quel moment et sans information préalable ou responsabilité à votre égard, modifier ou mettre un terme à FUTSAL FRANCE et ses SERVICES ou supprimer les informations que vous aurez amenées, que ce soit temporairement ou de façon permanente.

Vous acceptez que nous n'ayons aucune responsabilité pour les interruptions, suppression, erreur dans la conservation, l'inexactitude, ou la livraison impropre de toute donnée ou information.

L'UTILISATEUR s'engage à :

7.1 ne télécharger les CONTENUS sur son ordinateur, que pour un usage personnel et limité dans le temps à une saison sportive qui débute le 1er septembre d'une année et qui se termine au terme des vacances scolaire jusqu'au 31 août de l'année suivante;

7.2 n'imprimer les CONTENUS téléchargées sur support papier, qu'à la condition que lesdites copies soient strictement limitées à un usage personnel, sauf accord écrit de la Fédération ;

7.3 ne pas reproduire la version numérique des CONTENUS à des fins de revue de presse, sauf accord écrit de la Fédération ;

7.4 ne pas altérer, modifier, déplacer, retirer ou remplacer les CONTENUS et/ou le nom de la Fédération et/ou FUTSAL FRANCE et/ou des Titulaires et/ou toute autre information se rapportant aux droits de la Fédération et/ou des Auteurs des CONTENUS ;

7.5 à mettre en place des systèmes de contrôle adaptés en fonction des évolutions techniques pour éviter tout "piratage" des Informations issues de FUTSAL FRANCE et en particulier pour éviter l'utilisation illicite ou contraire aux présentes conditions générales d'utilisation, de toute Information issue de FUTSAL FRANCE, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit ;

7.6 à informer la Fédération dès la connaissance d'un "piratage" et en particulier de toute utilisation illicite ou non contractuelle des Informations issues de FUTSAL FRANCE et ce quel que soit le mode de diffusion utilisé ;

7.7 à contacter l'Administrateur de FUTSAL FRANCE, pour toute demande d'utilisation, modification, reproduction et diffusion des CONTENUS disponibles sur FUTSAL FRANCE, par tout moyen de communication à sa convenance, en se référant si besoin aux coordonnées disponibles au chapitre Informations légales.

VIII. Abonnement et affiliation aux services réservés

Certains SERVICES, disponibles sur ou via FUTSAL FRANCE, sont accessibles uniquement par voie d'Abonnement ou par voie d'Affiliation, suivant que l'UTILISATEUR, qui y souscrit, est une personne physique qui s'abonne à titre individuel, ci-après dénommée "MEMBRE ABONNÉ" ou une personne morale (organisme, club, association, société, ...), qui s'affilie à la Fédération, ci-après dénommée "MEMBRE AFFILIÉ" et dûment représentée par son RESPONSABLE LÉGAL.

Vous acceptez les dispositions particulières, règles et instructions applicables aux MEMBRES ABONNÉS et/ou MEMBRES AFFILIÉS pour l'utilisation des SERVICES spécifiques, qui leur sont réservés.

8.1 Licence d'utilisation

la Fédération accorde aux MEMBRES ABONNES et aux MEMBRES AFFILIES une LICENCE D'UTILISATION, c'est-à-dire un droit de consultation, un droit de participation et un droit d'accès aux SERVICES de FUTSAL FRANCE, dans la durée fixée par la souscription d'un Abonnement ou d'une Affiliation, sous réserve de la conformité de sa situation au regard de la Fédération et de l'application des présentes conditions générales d'utilisation.

Le prix de la LICENCE D'UTILISATION est indiqué au tarif de FUTSAL FRANCE et dépend de la durée choisie dans le cas d'un Abonnement ou du nombre de LICENCES D'UTILISATION commandées dans le cas d'une Affiliation.

La prise d'effet de la LICENCE D'UTILISATION est déterminée à la date d'enregistrement du paiement effectif de l'Abonnement et/ou de l'Affiliation conclue par le RESPONSABLE LÉGAL, sous réserve faite de l'utilisation de moyens de paiement.

Une LICENCE D'UTILISATION est délivrée à titre personnel, elle ne peut pas être vendue ou cédée à un tiers. Vous acceptez que La LICENCE D'UTILISATION soit supprimée s'il n'existe pas de renouvellement de la part de son Titulaire ou lorsque son Titulaire contrevient volontairement ou non, aux présentes conditions générales d'utilisation, et ce sans préavis ni avertissement.

8.2 Membre affilié

Toute personne morale, représentée par son RESPONSABLE LÉGAL, qui souhaite utiliser les SERVICES réservés aux MEMBRES AFFILIÉS de FUTSAL FRANCE, doit prendre connaissance, accepter et adhérer aux principes des STATUTS ainsi qu'au RÈGLEMENT ORGANIQUE de la Fédération. Pour procéder à une Affiliation, le RESPONSABLE LÉGAL, Titulaire d'un COMPTE UTILISATEUR, s'inscrit au choix :par le formulaire d'affiliation en PDF, disponible en téléchargement.

- par le formulaire d'affiliation en PDF, disponible en téléchargement.
- par le formulaire d'affiliation disponible en ligne ;

Tout MEMBRE AFFILIÉ est détenteur d'une (1) LICENCE D'UTILISATION accordée à titre individuelle au RESPONSABLE LÉGAL, pendant une durée de douze (12) mois, dans les termes de l'Article 8.1 suscité. Le RESPONSABLE LÉGAL d'un MEMBRE AFFILIÉ peut ouvrir un COMPTE UTILISATEUR, commander et régler une demande de LICENCE D'UTILISATION en faveur de ses adhérents, via son COMPTE UTILISATEUR. Des conditions préférentielles, indiquées au TARIF, sont proposées pour toute demande de LICENCE D'UTILISATION supplémentaire.

Vous admettez que l'Affiliation soit l'acte unique par lequel une personne morale, adhère à l'objet de la Fédération UNCFs et qu'elle relie le MEMBRE AFFILIÉ à la Fédération, par des droits et des devoirs établis dans les Statuts et le Règlement Intérieur Fédéral (R.I.F.).

Vous acceptez que les STATUTS et le RÈGLEMENT ORGANIQUE de la Fédération puissent être modifiés, en partie ou dans leur totalité, sans préavis ni avertissement préalable, exception faite des consultations obligatoires.

Vous acceptez que toute démission, suspension ou radiation d'un MEMBRE AFFILIÉ, ainsi que la violation des conditions générales d'utilisation, par un Titulaire attaché au MEMBRE AFFILIÉ, puisse entraîner de facto et sans préavis, la suppression de son Compte.

8.3 Membre abonné

Toute personne physique, qui souhaite accéder aux SERVICES réservés peut contracter un Abonnement nominatif et individuel sur FUTSAL FRANCE. Pour souscrire à un tel Abonnement, l'UTILISATEUR doit utiliser au choix :

- Le bouton d'abonnement en ligne en choisissant la formule et la durée désirée ;
- Le formulaire d'abonnement en PDF, disponible en téléchargement.

Tout MEMBRE ABONNÉ est détenteur d'une (1) LICENCE D'UTILISATION accordée à titre individuelle, dans les termes de l'Article 8.1 suscité. L'UTILISATEUR, qui souhaite essayer ou tester les SERVICES de FUTSAL FRANCE peut souscrire une LICENCE D'UTILISATION de courte durée, intitulée période d'essai, disponibles dans les formules d'Abonnement.

Vous acceptez, qu'au terme de l'Abonnement et sans renouvellement de celui-ci dans les délais impartis, la LICENCE D'UTILISATION du MEMBRE ABONNÉ soit supprimé sans préavis. Vous acceptez que la violation des conditions générales d'utilisation par le MEMBRE ABONNÉ, puisse entraîner de facto et sans préavis, la suppression du COMPTE UTILISATEUR du Membre abonné.

8.4 Moyens de paiement disponibles

L'UTILISATEUR qui souhaite souscrire une Affiliation ou un Abonnement peut utiliser différents moyens de paiement. Les conditions de vente et le mode de fonctionnement des moyens de paiement sont regroupés dans un document intitulé CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE. Les modes de paiement utilisés sont :

- La carte bancaire via l'organisme de paiement sécurisé PAYPAL ;
- Le virement de compet à compte via l'organisme de paiement sécurisé PAYPAL ;
- Le chèque bancaire à l'ordre de l'UNCFs et envoyé à l'adresse indiquée à l'article XVIII Informations légales ;
- Le virement bancaire à l'ordre de la Fédération, sur simple demande envoyée par la messagerie électronique

IX. Services tiers

Les biens et services de tierces parties peuvent faire l'objet de publicité et d'annonces ou être rendus disponibles sur ou via FUTSAL FRANCE. Les représentations faites concernant des produits ou services fournis par des tiers sont gouvernées par les politiques et représentations établies par ces tierces parties. Nous ne sommes responsables en aucune façon de vos accords ou interactions avec ces parties.

En particulier, nous déclinons toute responsabilité dans tout litige qui surviendrait dans l'achat, la vente ou la livraison de marchandises ou produits délivrés par des tiers nommés ou référencés sur FUTSAL FRANCE.

X. Publication d'informations et de contenus

L'UTILISATEUR bénéficiant d'une Licence d'utilisation peut fournir un CONTENU sur FUTSAL FRANCE.

10.1 vous acceptez de nous accorder à une échelle mondiale un droit perpétuel, sans droit d'auteur ou "royalties", non exclusif (incluant tout droit moral ou autres droits nécessaires) d'utiliser, afficher, reproduire, modifier, adapter, publier, distribuer, représenter, promouvoir, archiver, traduire, et de créer des travaux dérivés et des compilations, en entier ou en partie. Cette licence, que vous nous accorder, s'applique respectivement à toute forme de CONTENU ;

10.2 vous garantissez que vous avez tous les droits légaux, moraux et autres qui puissent être nécessaires pour nous fournir la licence mentionnée dans cet article ;

10.3 vous reconnaissez et acceptez que nous puissions avoir le droit (mais non l'obligation), à notre seule discrétion, de refuser de publier, de retirer ou de bloquer l'accès à tout CONTENU que vous aurez fourni à n'importe quel moment et pour n'importe quelle raison, avec ou sans avertissement.

XI. Indemnisation

Vous acceptez d'indemniser et de nous tenir à l'abri, nous, nos Membres, Affiliés, Adhérents, Joueurs, Arbitres, Délégués, Secrétaires, Trésoriers, Responsables bénévoles, Apparentés, Comités, Commissions, Associations, Fédérations, Employés, Agents, entrepreneurs indépendants, Directeurs, Publicitaires, Fournisseurs, Partenaires, Sociétés, Entreprises et Filiales pour toute réclamation ou demande, incluant des honoraires raisonnables d'avocat, qui pourrait être demandés par n'importe quelle tierce partie, qui serait due ou issue de votre comportement ou connexion à ce site Internet, votre fourniture de CONTENU, votre violation de ces conditions générales d'utilisation ou toute autre violation des droits d'une autre personne ou tierce partie.

XII. Limitation de garanties

Vous comprenez et vous convenez que l'utilisation que vous faîtes de FUTSAL FRANCE et de tous les services et informations fournis (ci-après dénommé les "SERVICES"), le sont à vos propres risques et périls. Les SERVICES vous sont fournis "tels quels" et nous ne fournissons aucune garantie d'aucune sorte, implicite ou volontaire, incluant mais non limitée aux garanties commerciales, valeurs marchandes, aptitudes à un sujet particulier et de non transgressions.

Nous ne fournissons aucune garantie, implicite ou volontaire, qu'une partie du SERVICE ne puisse pas être interrompu, sécurisé, sans virus, sans erreur, opportun, précis, fiable et de qualité ; ni qu'aucun CONTENU disponible soit sûr à téléchargé. Vous comprenez et acceptez que, ni nous, ni aucun participant au service ne fourni de conseil professionnel d'aucune sorte et que l'utilisation de ces conseils ou de toute information se fait a vos risques et périls, sans que notre responsabilité ne puisse être engagé d'aucune façon.

Certaines juridictions n'acceptent pas les dénégations de garanties des garanties implicites. La dénégation de garanties peut donc ne pas s'appliquer à vous, en ce qui concerne les garanties implicites.

XIII. Limitation de responsabilité

Vous comprenez et vous convenez expressément que nous ne pouvons pas être tenu pour responsables de tout dommage qui interviendrait de manière directe, indirecte, spéciale ou consécutive, incluant et sans être limité à la perte de profits de marchandises, d'utilisation, de données ou de tout autre perte intangible (même si nous avons été avisés de la possibilité de tel dommage), qui résulteraient :

13.1 de l'utilisation ou la non utilisation des SERVICES de FUTSAL FRANCE ;

Correspondance : C/o M. le président Jérôme Brachet • 27, rue de Sèvres • 92100 Boulogne-Billancourt • France
Méls : bne@uncfs.org ou webmaster@uncfs.org • Site Internet : http://www.uncfs.org/

13.2 du coût pour l'acquisition de marchandises et/ou de services de remplacement, résultant de toute transaction effectuée par, ou à l'intérieur de FUTSAL FRANCE ;

13.3 de l'accès non autorisé ou de l'altération de vos données ou de leur transmission ;

13.4 des rapports ou de la conduite de SERVICES de toute tierce partie ;

13.5 et d'une manière générale de toute autre matière en relation avec les SERVICES de FUTSAL FRANCE.

Certaines juridictions ne permettent pas de limiter la responsabilité. De telles limitations ne peuvent donc pas s'appliquer à vous.

XIV. Réservation de droits

Nous réservons tous nos droits, y compris ceux, mais non limité aux copyrights, droits d'auteur, marques déposées, brevets d'invention, secrets de fabrication et tout autre droit de marque déposée ; que nous pouvons avoir dans FUTSAL FRANCE, dans son CONTENU et dans les marchandises et les SERVICES que nous sommes amener à fournir.

L'utilisation de nos droits et propriétés exige notre consentement écrit antérieur. À cette fin, vous pouvez utiliser l'un des formulaires de contact mis à votre disposition pour nous en faire la demande par écrit en nous indiquant les pages ou contenus de référence que vous souhaitez reproduire :

- Contacter notre Département Publication
- Contacter notre Secrétariat de la Fédération

Nous ne vous fournissons aucune licence commerciale ou droit implicite en rendant accessible LES SERVICES et vous n'avez aucun droit de faire n'importe quelle utilisation commerciale de FUTSAL FRANCE ou des SERVICES qu'il contient, sans notre consentement préalable par écrit. À cette fin, vous pouvez utiliser le formulaire de contact mis à votre disposition pour nous en faire la demande par écrit en nous indiquant la Société qui vous missionne et les objectifs que vous souhaitez atteindre :

- Contacter notre Département Marketing

XV. Infraction au droit d'auteur

Le droit d'auteur est l'ensemble des prérogatives exclusives dont dispose un auteur (ou un groupe de co-auteurs) sur ses œuvres de l'esprit originales.

Il se divise en deux branches :

- le droit moral, qui reconnaît à l'auteur la paternité de l'œuvre et qui vise aussi le respect de l'intégrité de l'œuvre ;
- les droits patrimoniaux, qui confèrent un monopole d'exploitation économique sur l'œuvre, pour une durée variable (selon les pays ou cas) au terme de laquelle l'œuvre entre dans le « domaine public ».

En tant que branche du droit, le droit d'auteur est l'un des éléments essentiels de la propriété intellectuelle et de la propriété littéraire et artistique, qui comprend également les « droits voisins ».

Si vous croyez que votre propriété a été utilisée d'une façon qui pourrait être considérée comme une infraction aux copyrights ou aux droits sur la propriété intellectuelle, notre Directeur de la publication de FUTSAL FRANCE peut être contacté à cet effet

XVI. Juridiction et loi applicable

Vous reconnaissez que les conditions générales d'utilisation et n'importe quelle discussion provenant de votre utilisation du SERVICE de FUTSAL FRANCE seront dirigées par et interprétées conformément aux lois en vigueur en FRANCE, où le siège social national de la Fédération est placé, dans le respect des dispositions légales.

En vous enregistrant ou en employant les SERVICES de FUTSAL FRANCE, vous consentez à vous soumettre à la juridiction exclusive de la Ville de Boulogne-Billancourt, où réside le siège social de la Fédération.

XVII. Informations diverses

17.1 Au cas où les conditions générales d'utilisation seraient en conflit avec n'importe quelle loi, sous laquelle toute disposition peut être tenue invalide par une cour de juridiction de l'une des parties, de telles dispositions seront interprétées pour refléter les intentions originales des parties conformément à la loi applicable, et le reste des conditions générales d'utilisation restera valable et intact ;

17.2 L'échec de l'une ou l'autre partie pour affirmer n'importe quel droit sous ces CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ne sera pas considéré comme une renonciation au droit d'aucune des parties et le droit restera intact et en vigueur ;

17.3 Vous acceptez, qu'indépendamment du statut de la loi applicable, toute plainte ou revendication qui surviendrait à propos de FUTSAL FRANCE ou de ses SERVICES soit déposée dans l'année où elle est intervenue, après quoi elle devient nulle et non avenue ;

17.4 Nous pouvons assigner nos droits et obligations sous le terme de CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION et nous sommes soulagés de tout autre engagement.

XVIII. Informations légales

- Les informations légales de l'UNCFs et de son site Futsal France sont rassemblées dans les mentions légales